



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 93299

Texte de la question

M. Martial Saddier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les revendications exprimées par les psychomotriciens concernant le processus de réforme de leur profession. Interrogée le 27 janvier 2015 sur cette même question, la ministre avait répondu le 28 juillet 2015 en affirmant le souhait de pouvoir reprendre très rapidement les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens. Or à l'heure actuelle, les travaux demeurent suspendus et ce depuis 4 ans. Ce blocage freine considérablement le développement de l'offre de soins psychomoteurs en France et empêche les 10 000 professionnels concernés de s'adapter aux besoins de la population. Ces derniers réclament par conséquent une reprise des travaux afin que la formation initiale soit portée à 5 ans et assortie du grade master. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement en la matière et le calendrier de travail qu'il prévoit de mettre en œuvre pour poursuivre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens essentiels pour l'avenir de la profession et la qualité du système de soin français.

Texte de la réponse

Lors de la Grande conférence de santé, le 11 février 2016, la ministre chargée de la santé a présenté, avec le Premier ministre, la feuille de route des métiers de la santé, dont l'un des axes majeurs est la poursuite du rapprochement entre les formations paramédicales, dont celle des psychomotriciens, et l'Université. C'est avec cet objectif et en s'appuyant sur les conclusions du rapport des deux corps d'inspections des affaires sociales et de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche (IGAS-IGAENR) sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif Licence-Master-Doctorat (LMD), qu'une reprise des travaux de réingénierie de l'ensemble des formations ayant vocation à intégrer le processus LMD, incluant la formation des psychomotriciens, doit être définie prochainement. Attentive aux souhaits exprimés par les professionnels et les étudiants, ainsi qu'aux exigences de qualité et de sécurité des soins, la ministre souhaite que ces travaux puissent aboutir à une formation répondant aux attentes de l'ensemble des acteurs concernés et aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93299

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2016](#), page 1391

Réponse publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3313